

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri



Nom

SOKO

Origine

Ruhengeri

Chefferie

Inyabanga

Territoire

Ruhengeri

Profession

sans

N° du R.E.

5349

Formule dactyloscopique :

Arrêté le

12-7-51

Condamné le

12-7-51 à

1 mois de S.P.P.
100 frs Am. ou 15 j. S.P.S.
25 frs F.I. ou 4 j. L.P.C.
20 frs D.I. ou 4 j. C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le

11-8-51 ou 26-8-51 ou 20-8-51 ou 5-9-51

Transféré le

Rapatrié le

Expulsé le

Décédé le

LE GARDIEN,

P.O. [Signature]

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHNGERI
PRISON DE RUHNGERI

FEUILLET D'ELARGISSEMENT

Nom: *Soko* alias: *Claudian fils de Bidaga (ca) et de; Cyira huri (+)*
Colline: *Ruhengeri* S/Chef: *Kabanda* Chefferie: *Inulera* Territoire: *Ruhengeri*
a été élargi ce jour, après avoir subi une peine de servitude pénale de

S.P.P. = *1 mois*

~~S.P.S. =~~

~~C.P.C. =~~

Ruhengeri, le...*11-8-51*...

Le Gardien de Prison.

P.O. *[Signature]*

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de Polvee

Reg. du M.P. N°

Reg. du rôle. N° 61/N

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de

Polvee

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

Dumungari

de recevoir et emprisonner le nommé

SORO

condamné par jugement du Tribunal

de Polvee

en date du

12. 7. 51

194

devenu irrévocable le

194

à

1 mois S.P. + 100f d'am (art 1m) ou 15f S.P. + 25f FI

du chef de

(art 1m) ou 4f C.P. + 25f D.I. à payer à

libération ou 4f C.P.

du chef de coups volontaires avec préméditation,

art. 46 C.P.L.II

le 12. 7. 1951.

L'Officier du ministère Public